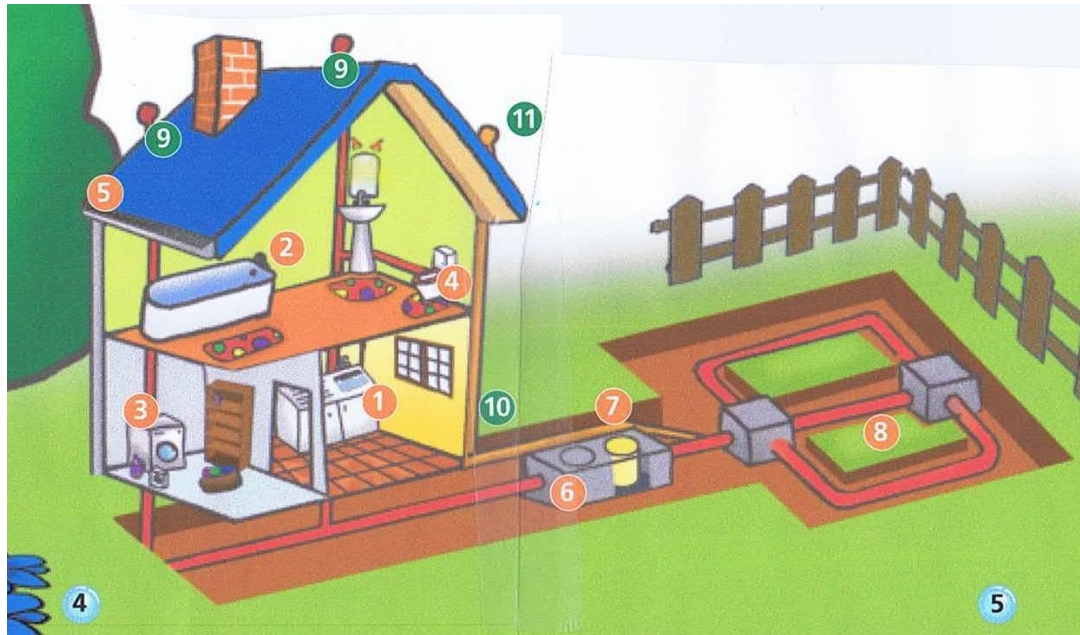


## PRINCIPES GENERAUX DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



### DESCRIPTION D'UNE INSTALLATION

#### La collecte

Les eaux usées de l'habitation sont produites en différents points : ① eaux de salle de bain, ② eaux de cuisine, ③ eaux de machine à laver, ④ eaux de toilettes. Elles sont collectées avant d'être dirigées vers un prétraitement. Les eaux de pluies ⑤ n'étant pas des eaux usées, sont impérativement évacuées séparément (infiltration à la parcelle).

#### Le prétraitement

Les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut éliminer avant la suite du traitement. C'est le rôle du prétraitement qui est en général réalisé dans une fosse toutes eaux ⑥. Intégré à la fosse toutes eaux la plupart du temps, le préfiltre ⑦ protège le dispositif de traitement contre tout risque de colmatage.

**La fosse toutes eaux (FTE) ⑥ :** est une cuve étanche destinée à décanter les matières lourdes. Elle liquéfie, grâce aux bactéries présentes, la pollution avant traitement. L'eau en sortie de fosse contient encore 70% de pollution organique.

➤ *reprendre photo d'une fosse septique de l'ancien site internet*

**Le préfiltre ⑦,** souvent incorporé à la FTE, joue le rôle de fusible. Il emprisonne les particules solides qui n'ont pas eu le temps de décanter au fond de la fosse. Les matériaux filtrants peuvent être différents selon le préfiltre (pouzzolane, matériaux plastiques).

➤ *reprendre photo d'un préfiltre et des matériaux filtrants de l'ancien site internet*

#### Le traitement et l'évacuation

En sortie prétraitement, l'eau est fortement dépolluée : elle doit être traitée. L'élimination de la pollution est obtenue par traitement ⑧ des eaux dans le sol prioritairement (selon la nature du sol déterminé par une étude de filière).

Il existe différentes filières en 3 familles :

1/ dispositifs assurant l'épuration des eaux usées par le sol en place ou massif reconstitué

- **Les tranchées d'épandage à faible profondeur** reçoivent les effluents de la fosse toutes eaux. Le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant.
- **Lit filtrant vertical non drainé** : dans le cas où le sol présente une perméabilité insuffisante ou à l'inverse, si le sol est trop perméable (craie), un matériau plus adapté (sable siliceux lavé) doit être substitué au sol en place. La répartition de l'effluent est assurée par des tuyaux munis d'orifices, établis en tranchées dans une couche de graviers.
- **Terre d'infiltration** : ce dispositif exceptionnel est à prévoir lorsque le sol est inapte à un épandage naturel, qu'il n'existe pas d'exutoire pouvant recevoir l'effluent traité et/ou que la présence d'une nappe phréatique proche a été constatée.

## 2/ autres dispositifs

- **Filtre à sable vertical drainé** : ce dispositif est à prévoir lorsque le sol est inapte à un épandage naturel et lorsqu'il existe un exutoire pouvant recevoir l'effluent traité.
- **Lit filtrant à massif de zéolite** : ce dispositif compact est particulièrement adapté aux terrains de faible surface ou lorsque l'implantation d'un dispositif classique s'avère impossible. Il peut être installé quelle que soit la nature du sol. Il faut cependant disposer d'un exutoire pouvant recevoir l'effluent traité (ruisseau, fossé...après autorisation des autorités compétentes).

## 3/ filières agréées par publication au journal officiel

Depuis l'arrêté du 7 septembre 2009, de nombreuses filières ont obtenues un agrément. Les agréments sont ensuite publiés au Journal officiel.

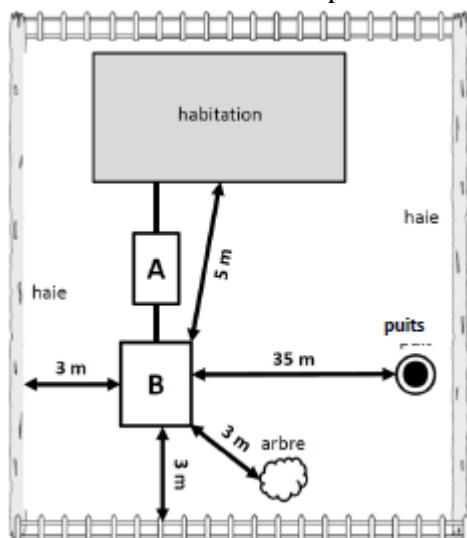
Elles sont classées en 3 groupes :

- les filtres compacts :
- les microstations
- les filtres plantés

Les agréments publiés sont ensuite mis sur le site du ministère du développement durable et de l'environnement : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

## LES REGLES D'IMPLANTATION

L'assainissement non collectif exige une surface minimale sur la parcelle en tenant compte des distances à respecter vis-à-vis de l'habitation, des limites de propriétés, des arbres, des puits \* privés, .... Certaines distances recommandées peuvent être réduites, sur justification, en cas de réhabilitation.



Mes dispositifs de traitement primaire (A) et de traitement secondaire (B) peuvent être regroupés en une seule et même cuve.

Les distances mentionnées dans ce schéma sont des distances recommandées à l'exception des 35 m d'un puits privé et/ou d'un captage déclaré d'eau destinée à la consommation humaine qui constitue une distance réglementaire.

\* Déclaration des puits et des forages domestiques voir rubrique : L'eau en Pays de Flers - Puits et forages

## L'IMPORTANCE DE LA VENTILATION ?

Deux ventilations doivent fonctionner pour éviter notamment les mauvaises odeurs et la dégradation prématurée des organes de prétraitements.

A l'intérieur de la maison, les descentes d'eaux usées doivent être prolongées jusqu'au toit pour créer une prise d'air ☺ ;

Les gaz produits au niveau de la fosse doivent être évacués par l'intermédiaire d'une ventilation efficace : une canalisation ☺ munie d'un extracteur débouchant au-dessus du faîtage.

➤ *reprendre photo d'une ventilation sur l'ancien site internet*

Un guide est à votre disposition sur le site du ministère de l'écologie et du développement durable pour vous informer des différentes filières d'assainissement non collectif.

[http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12032\\_ANC\\_Guide-usagers\\_complet\\_02-10-12\\_light\\_cle1713de.pdf](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12032_ANC_Guide-usagers_complet_02-10-12_light_cle1713de.pdf)